



# Parent d'enfant français en situation irrégulière

Par **saminour**, le **20/05/2010** à **13:19**

Bonjour,

Voici le contexte

Une personne de ma famille est arrivée en France de façon régulière avec un visa de touriste il y a 6 mois. Celui-ci est marié avec une femme née en France (possédant une carte de séjour valable 1 an) il y a 3 ans (ce mariage est reconnu en France); aussi il a eu un enfant né en France il y a un mois

Il est donc parent d'enfant français en situation irrégulière

Cette personne a fait une demande à la préfecture de titre de séjour de parent d'enfant français.

Durant l'attente de réponse de la préfecture peut-on l'expulser du territoire?

Peut-on lui refuser sa demande et l'accompagner d'une obligation de quitter le territoire français ?